

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**(PERMIS OU CERTIFICAT)**

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : Rue de l'Hôtel des Monnaies 82-84
- Identité du demandeur : IRR BENELUX (DROUIN Bérenger)
- Demande de : permis d'urbanisme PU2019-240: modifier le nombre et la répartition des logements, modifier le volume, modifier l'aspect de la façade et aménager des terrasses

Nature de l'activité principale : logement

Zone : PRAS : zone d'habitation  
 en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

Motifs principaux de l'enquête :  
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)  
application de l'art. 153 du CoBAT (dérogation aux règlements d'urbanisme)  
dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)  
application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)  
application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

L'enquête publique se déroule :

À partir du 02/01/2020 et jusqu'au 16/01/2020 inclus

Le dossier est également consultable à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- À l'adresse suivante : Service de l'urbanisme, place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis entre 8h et 11h et le mardi entre 15h et 18h
- Le mardi entre 18h et 20h sur rendez-vous (pris par téléphone au n°02/536.02.15 au plus tard la veille avant 16h).

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins
  - o À l'adresse mail : [urbanisme.1060@stgilles.irisnet.be](mailto:urbanisme.1060@stgilles.irisnet.be)
  - o à l'adresse postale : Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le mardi 28 janvier 2020 à partir de 9h.
- À l'adresse : Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Saint-Gilles, le 10/12/2019

Le Secrétaire communal,

Par le Collège,

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevine déléguée,

Laurent PAMPFER

Catherine MORENVILLE,  
Echevine de l'Urbanisme.

**ENQUETE PUBLIQUE**  
**(Publicité légale)**

**ATTESTATION D’AFFICHAGE**

Transmis au service Prévention / Stewards , pour vérification sur place et à retourner au service de l’Urbanisme immédiatement après expiration du délai.

Chantier : Rue de l’Hôtel des Monnaies 84  
Rue de l’Hôtel des Monnaies 82

Date d’affichage : 30/12/2019

Date d’expiration du délai pour les observations et réclamations : 16/01/2020

Le soussigné, agent délégué de l’Administration communale de Saint-Gilles, certifie que l’avis ci-annexé a été affiché sur affiches rouges de format DIN A3 (l’affiche doit se trouver à 1m50, aux accès du bien concerné et à cent mètres de part et d’autre le long de la voie publique ou aux premiers carrefours).

Saint-Gilles, le

(signature)